

BEAUX-ARTS

A R R Ê T É

~~Monuments Historiques~~  
Sites et  
Monuments Naturels

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 21 janvier 1932

Vu l'adhésion en date du 29 décembre 1931 donnée par le Conseil Municipal de Sannois ;

Vu l'adhésion en date du 10 décembre 1931 donnée par :  
Mr. Georges Farvacque, demeurant à Sannois, chemin de la Commanderie ;

Vu l'adhésion en date du 10 avril 1932 donnée par :  
Mr. Blanchard, demeurant à Sannois, chemin de la Commanderie ;

Vu l'adhésion en date du 27 décembre 1931 donnée par :  
Mr. Déchelle, demeurant à Sannois, avenue Beer ;

Vu l'adhésion en date du 27 décembre 1931 donnée par :  
Mr. Henri Mormairon, demeurant à Sannois, avenue Beer ;

Vu l'adhésion en date du 5 décembre 1931 donnée par :  
Mr. Joseph Joffre, demeurant à Sannois, chemin du Grand Prieur ;

Vu l'adhésion en date du 5 décembre 1931 donnée par :  
Mr. Martin Vogel, demeurant à Sannois, chemin du Grand Prieur ;

Vu l'adhésion en date du 17 novembre 1931 donnée par :  
Mr. Fernand Lecoeur, demeurant à Sannois ;

Vu l'adhésion en date du 6 décembre 1931 donnée par :  
Mr. Pestourie, demeurant à Sannois, chemin de Cormeilles ;

Vu l'adhésion en date du 10 avril 1932 donnée par :  
Mme. Alice Defraye, demeurant à Sannois, 79 chemin de Cormeilles ;

Vu l'adhésion en date du 17 avril 1932 donnée par :  
Mr. Lucien Fercot, demeurant à Sannois, chemin du Grand Prieur ;

Vu l'adhésion en date du 5 décembre 1931 donnée par :  
Mr. Fernand Muller, demeurant à Sannois, chemin de Cormeilles ;

Vu l'adhésion en date du 10 avril 1932 donnée par :  
Mr. Hippolyte Triver, demeurant à Sannois, chemin de Cormeilles ;

Vu l'adhésion en date du 10 avril 1932 donnée par :  
Mr. Marcel Espaze, demeurant à Sannois, 66 chemin de Cormeilles ;

Vu l'adhésion en date du 10 avril 1932 donnée par :  
Mr. Finkelsheim, demeurant à Sannois, chemin de Coremilles ;

Vu l'adhésion en date du 5 décembre 1931 donnée par :  
Mr. Léon Riberolle, demeurant à Sannois, 64 chemin de Cormeilles ;

Vu l'adhésion en date du 31 décembre 1931 donnée par :  
Mr. François Corbet, demeurant à Sannois, chemin de Cormeilles ;

Vu l'adhésion en date du 5 décembre 1931 donnée par :  
Mr. Geslain, demeurant au Moulin de Sannois ;

~~Vu l'adhésion en date du 5 décembre 1931 donnée par :  
Mr. le Docteur Emile Roux, demeurant à Sannois sur la Butte du Moulin ;~~

Vu l'adhésion en date du 19 septembre 1932 donnée par :  
Mme. Vve. Litolff, demeurant à Sannois, 40 chemin de Cormeilles ;

Vu l'adhésion en date du 4 décembre 1931 donnée par :  
Mr. Dhondt, demeurant à Sannois - Moulin de la Galette ;

Vu l'adhésion en date du 10 avril 1932 donnée par :  
Mme. Vve. Veuillet-Boy, demeurant à Sannois, chemin de Cormeilles ;

Vu l'adhésion en date du 10 décembre 1931 donnée par :  
Mr. Edmond Hamann, demeurant à Sannois, chemin de Cormeilles ;

Vu l'adhésion en date du 14 avril 1933 donnée par :  
Mr. Ernest Sutter, demeurant à Sannois, 61 chemin de Cormeilles ;

Vu l'adhésion en date du 17 avril 1932 donnée par :  
Mr. Jules Leffroy, demeurant 103 avenue de St-Ouen à Paris ;

## A R R E T E :

### Article premier

Les parcelles de terrain faisant partie de la Butte des Moulins de Sannois et figurant au plan cadastral de la commune de Sannois (Seine-et-Oise) sous les numéros suivants, sont classées parmi les Monuments naturels et les Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque :

Parcelles Nos. 353 - 354 - 1275 - 1288 - 1289 - 1290 - 1291 - 1292 - 1293 - 1308 - 1339 -	Section E	appartenant à la commune de Sannois
N° 299	Section E	appartenant à M. Georges Farvacq et à Mr. Amy Blanchard
N°, 301	- -	appartenant à MM. Déchelle & Morcairon

Parcelles N°.	302	Section E	appartenant à MM. Déchelle, Mormai- ron, Joffre et Lecœur
Nos.	303 - 308	- -	appartenant à Mr. Vogel
Nos.	304 p. - 307 p.	- -	appartenant à Mr. Lecœur
N°.	311	- -	appartenant à Pr. Pestourie
Nos.	312 - 313	- -	appartenant à Mme. Defraye
Nos.	326 - 327 - 328	- -	appartenant à Mr. Fercot
Nos.	342 - 344 - 345	- -	appartenant à Mr. Muller
N°.	348 p.	- -	appartenant à Mr. Triver
N°.	456	- -	appartenant à MM. Espaze - Finkels- heim, Riberolle, & Corbet
N°.	457	- -	appartenant à MM. Riberolle, & Corbet
Nos.	1295 - 1296 - 1299 1303 - 1304 - 1305 1306 - 1307 - 1309	- -	appartenant à Mr. Geslain
<del>Nos.</del>	<del>1301 - 1300</del>	<del>Section E</del>	<del>appartenant à Mr. Roux</del>
N°.	1334	- -	appartenant à Mme. Vve. Litolff
N°.	1335	- -	appartenant à Mr. Geslain et Mme. Vve. Litolff
Nos.	1336 - 1337	- -	appartenant à Mr. Dhondt
Nos.	1359 - 1360	- -	appartenant à Mme. Veillet-Boy
N°.	1361	- -	appartenant à Mr. Dhondt et Mme. Veillet-Boy
N°.	1327	- -	appartenant à Mr. Sutter
Nos.	1325p- 1326 p.	- -	appartenant à Mr. Leffroy
Nos.	2381 - 2393	- D.	appartenant à Mr. Hamann

## Article 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du départe-  
ment de Seine-et-Oise, au maire de Sannois et aux propriétaires  
intéressés, <sup>qui seront responsables.</sup> chacun en ce qui le concerne de son exécution.

## Article 3.

/...

Article 3.

Cet arrêté sera transcrit au Bureau des hypothèques  
de la situation des terrains classés.

Paris, le 5 FEV: 1934

Par délégation :

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

